Communiqué

Pour diffusion immédiate

Feu d'artifice en vente libre :
Le Service de sécurité incendie fait appel à la prudence et au respect de la réglementation

Val-d'Or, 18 juin 2020 – Afin de réduire les risques d'incendie et de blessures, le Service de sécurité incendie de Val-d'Or informe la population de la réglementation et des mesures préventives en lien avec les feux d'artifice disponibles en vente libre.

« *L'allumage de feux d'artifice comporte de nombreux risques et peut compromettre la sécurité des personnes et des biens. C'est pourquoi notre règlement fut mis à jour afin d'établir clairement les conditions dans lesquelles un feu d'artifice doit être tenu* » a déclaré le chef de la Division prévention et formation du Service de sécurité incendie de Val-d'Or, Mario Tremblay.

Tout d'abord, vous devez obligatoirement être âgé de **18 ans et plus**, car la réglementation fédérale en interdit la vente aux mineurs. Au moment de choisir le lieu, il faut savoir que le règlement municipal 2019-27 stipule qu'il est **interdit d'allumer une pièce pyrotechnique en vente libre aux endroits suivants** :

- À l'intérieur d'un bâtiment;
- Dans les rues;
- Dans les parcs;
- Sur les terrains de jeux (ex: terrain sportif);
- À l'aéroport, sur les terrains lui appartenant ou dans la zone du site;
- Sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire.

Le lieu devra disposer **d'un dégagement respectant les directives du fabriquant** (ex.: 30 m x 30 m) loin des bâtiments, des voitures, des arbres, des câbles électriques ou téléphoniques et des produits combustibles. **Les spectateurs devront se tenir à au moins 20 m du site d'allumage**.

De plus, il faut toujours tenir compte de **l'indice d'inflammabilité émise par la SOPFEU** ainsi que la direction et la vitesse des vents. Bien lire et respecter les instructions du fabricant pour chaque pièce utilisée est essentielle de même que de garder à proximité une source d'eau.

Tout contrevenant est passible d'une contravention pouvant s'élever entre 250 $ et 500 $.

Une fiche explicative illustrée est disponible sur le site web de la Ville de Val-d'Or sous l'onglet « Sécurité incendie ».

-30-

Mario Tremblay
Chef Division prévention et formation
Service de sécurité incendie
Tél : 819-825-7201 poste 2653